



AUTORISATIONS D'EXERCER DANS LES ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE session 2026

I. CALENDRIER DE LA SESSION

ACTIVITÉ	PÉRIODE	PARTICIPANTS
Recueil et traitement des dossiers de demande	Du lundi 18 mai au dimanche 21 juin 2026	DEEP DR
Formation des postulants (lieux : IPNETP, Abidjan Cocody)	Lundi 10 au vendredi 21 août 2026	DEEP IPNETP

II. CONDITIONS DE CANDIDATURE

A. AUTORISATION DE DIRIGER

- Être au moins titulaire de la licence ou du BTS
- Avoir une autorisation d'enseigner dans le secondaire, délivrée par l'un des ministères en charge ou un arrêté de nomination dans « la fonction enseignante » et justifier d'une ancienneté d'au moins trois (03) ans dans l'enseignement.

B. AUTORISATION D'EXERCER LA FONCTION DE SERFE

- Être titulaire au moins de la licence ou du BTS en ressources humaines, en gestion commerciale ou en marketing de préférence

C. AUTORISATION D'ENSEIGNER

- Pour les disciplines professionnelles ou de spécialité, être titulaire du diplôme le plus élevé dans la filière professionnelle concernée ou du BTS et justifier d'une expérience professionnelle d'au moins trois (03) ans
- Pour les disciplines d'enseignement général, être titulaire, au minimum, de la licence,
- Pour la discipline « EPS », être titulaire du BAC et de l'Attestation de fin de formation délivrée par L'INJS.

D. AUTORISATION D'EXERCER LA FONCTION D'ÉDUCATEUR

- Être titulaire, au minimum, du BAC ou du certificat d'aptitude pédagogique (CAP Titularisation / Intégration).

III. PIECES A FOURNIR

- Une demande adressée au Ministre de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage
- Une photocopie de l'extrait d'acte de naissance ou du jugement supplétif
- Une photocopie du certificat de nationalité
- Une photocopie du casier judiciaire (moins de six mois à la date du dépôt)
- Une photocopie de la carte nationale d'identité ou consulaire ou du passeport,
- Une photocopie **certifiée conforme à l'original des diplômes**
- Une photocopie de la décision d'autorisation d'enseigner (pour l'autorisation de diriger)
- Une photocopie de l'attestation d'équivalence ou d'homologation pour les diplômes obtenus à l'étranger
- Un certificat médical d'aptitude à l'exercice de la fonction datant de moins d'un an (certificat de non bégaiement) :
 - S'adresser à la structure médicale publique de la région désignée par la Direction Régionale ou Départementale.
- Une photo d'identité en couleur récente

IV. PROCEDURE

1. Se rendre à la Direction Régionale (DR) afin de retirer la fiche de visite médicale, étape préalable obligatoire à l'ouverture du compte en ligne ;
2. Se rendre sur le site metfpa-deep.ci :
 - Cliquer sur créer mon compte ;
 - Renseigner les informations personnelles, les informations de connexion et s'inscrire ;
 - Choisir le type de demande (cliquer sur faire une demande) ;
 - Télécharger les pièces à fournir du candidat (correctement scannées au format PDF) ;
 - Imprimer sa fiche de candidature après enregistrement,
3. Après validation du dossier, s'acquitter des frais de formation à Institut Pédagogique National de l'Enseignement Technique et Professionnel (IPNETP) ;
4. Prendre effectivement part à la formation
5. Les résultats sont publiés en ligne sur le site ou affichés à la DEEP ou notifiés aux postulants, après la formation.